CONCERTATION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

FO QUITTE LE GROUPE DE TRAVAIL

En déclinaison du 4ème **plan ministériel présenté en CSAM le 4 juillet 2025** et de l'**accord signé le 5 septembre 2025** (**sauf par la Fédération des Finances FO**), la Directrice Générale nous proposait l'**ouverture d'une concertation directionnelle** dans le cadre d'un groupe de travail du CSAR.

Sur cette base, nous devions décliner les engagements ministériels en adoptant un **nouveau plan d'action triennal pour la période 2025-2027** structuré autour de plusieurs objectifs, notamment **Garantir des carrières équitables** en réduisant les inégalités de parcours professionnels entre les femmes et les hommes.

Cet accord devrait permettre d'abord « *l'identification des freins à la progression des carrières des agentes grâce à une analyse approfondie des règles de gestion, puis la mise en œuvre de mesures correctives* » (sic).

Or, **depuis l'année 2016 et une étude commandée par le ministère et assurée par un organisme indépendant, la mobilité forcée en matière de promotion de C en B a été clairement identifiée comme un frein** à la carrière des femmes. **A la suite de cette étude, toutes les directions du ministère ont abandonné cette mobilité forcée, à l'exception de la DGFIP**.

L'HEURE N'EST PLUS AU CONSTAT MAIS À L'ACTION.

PAS DE MOBILITÉ POUR LE C EN B !

Notre déclaration liminaire lors de ce Groupe de Travail comportait essentiellement la question de savoir si notre direction, à l'instar de toutes les autres au ministère, allait **supprimer cette mobilité forcée qui condamne beaucoup de mères de famille à renoncer à une éventuelle promotion souvent méritée comme nous le revendiquons depuis des années**.

Devant la réponse négative de l'administration, la délégation F.O.-DGFiP a décidé de quitter la réunion.

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !